

SÉCHERESSE

PRENDRE LA QUESTION À LA SOURCE

Sols craquelés, rivières à sec, manque de fourrage pour le bétail... La France a vécu en cet été 2019 l'une des plus fortes sécheresses de ces cinquante dernières années. Fin août, 87 départements, soit quasiment tout le pays, étaient concernés par des restrictions d'eau, et 196 arrêtés étaient en cours pour inciter ou obliger les professionnels et les particuliers à économiser l'eau (Fig.1). L'Ardèche n'a pas été épargnée, puisqu'elle a été déclarée en état de sécheresse du 4 juillet au 22 octobre, soit pendant plus de 100 jours consécutifs (Fig.2).

Ainsi, même si en cette période hivernale la sécheresse qui a sévi cet été en France et dans notre région peut nous sembler déjà loin, certains de ses impacts peuvent encore affecter l'environnement et les activités humaines. Revenons sur cet épisode et tentons d'en apprendre un peu plus.

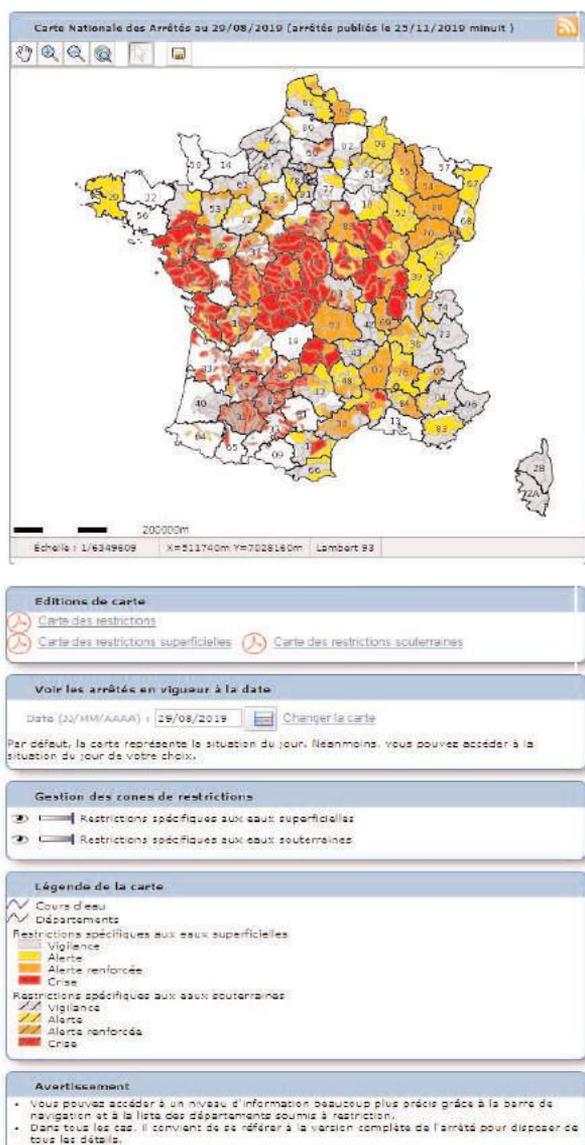


Fig. 1. Carte des zones de sécheresse en France au 29 août 2019
Source : PROPLUVIA
(Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire) ^[1]

L'Ardèche en restriction d'eau du 04/07/19 au 21/10/19

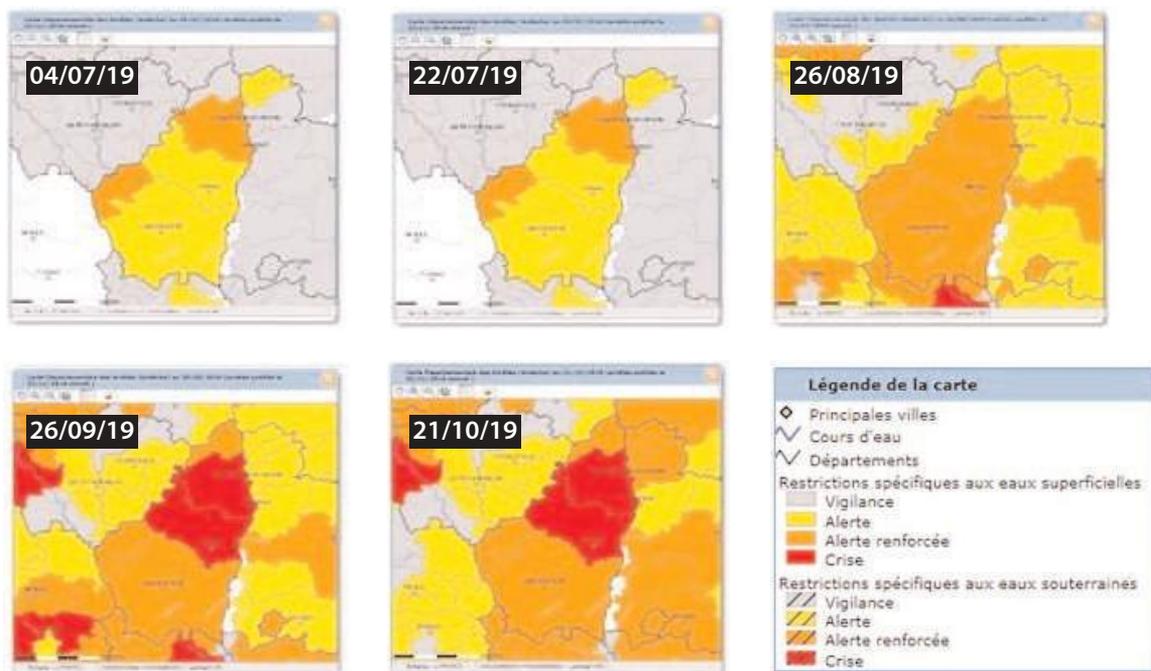


Fig.2. Chronique des arrêtés Sécheresse en Ardèche, été et automne 2019
Source : PROPLUVIA (Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire) ^[1]

1. Les sécheresses en France : définitions et historique récent

1.1 Quelques définitions pour préciser le propos

Si, dans le langage courant, on entend par sécheresse le manque d'humidité et l'absence de pluie, la définition scientifique est un peu plus complexe. Ainsi, il faut faire la nuance entre ce que l'on nomme *impluviosité*, *aridité* et *sécheresse*. Contrairement aux idées reçues, la sécheresse n'est pas uniquement un manque d'eau mais un déséquilibre entre l'offre et la demande en eau, qui conjugue déficit de la ressource et satisfaction des besoins des populations, de leurs activités et de l'environnement.

Les concepts clefs autour du manque d'eau *

- On va nommer *impluviosité* une période d'absence de pluie. Plus cette période sera longue, plus la disponibilité en eau sera problématique. L'impluviosité relève de la physique de l'atmosphère. On parle aussi parfois dans ce cas de *sécheresse météorologique* qui correspond à un

déficit prolongé des précipitations.

- *L'aridité* se définit à partir du volume des précipitations et des températures. L'évapotranspiration¹ exacerbe le processus d'aridité, en consommant la réserve en eau utile² des sols jusqu'à la flétrissure des végétaux. L'aridité va ainsi dépendre de l'impluviosité, des températures et du couvert végétal.

- En lien fort avec la notion d'aridité, on parle aussi de *sécheresse agricole*, qui se caractérise par un déficit en eau des sols superficiels (entre 1 et 2 mètres de profondeur), suffisant pour altérer le bon développement de la végétation. Elle dépend des précipitations et de l'évapotranspiration des plantes. La sécheresse agricole est donc sensible aux précipitations, à l'humidité et à la température de l'air, au vent mais aussi à la nature des plantes et des sols.

¹ *Evapotranspiration* : quantité d'eau qui s'évapore du sol, des étendues d'eau et des végétaux

² *Réserve utile en eau des sols* : quantité d'eau que le sol peut absorber et restituer à la plante.

- La sécheresse (sans qualificatif particulier) est une tension locale et temporaire (quelques semaines, quelques mois, quelques années) entre la disponibilité en eau et les besoins anthropiques, quelle que soit leur nature : agricoles, AEP (alimentation en eau potable), industriels, loisirs, paysagers... La sécheresse découle de l'aridité en situation de demandes anthropiques excédant localement l'offre naturelle en eau. Elle est ainsi une notion englobante et une construction sociale.

* Sources de ces définitions :

- Mainguet M., *Les pays secs. Environnement et développement*, Ellipses, Paris, 2003

- Martin P., UMR CNRS ESPACE, *programme Hydropop 2016-2018, Journée Site Atelier Rivières cévenoles*, 2019, recueil des présentations

- Météo France : <http://www.meteo-france.fr/climat-passe-et-futur/impacts-du-changement-climatique-sur-les-phenomenes-hydrometeorologiques/changement-climatique-et-secheresses>

1.2 Les grandes sécheresses des cinquante dernières années en France

Tout au long de son histoire, la France a été touchée par des épisodes de sécheresse notables. Le journal Ouest-France, dans son édition du 24 juillet 2019, récapitule les grandes sécheresses en France depuis 1976 en s'appuyant sur les relevés de Météo France. " Chaleur infernale ", " cauchemar agricole ", " calamité nationale ", tels sont les termes utilisés pour évoquer les sécheresses de 1976, 1989-90, 2003, 2005, 2011 et 2018, jusqu'à cette année. Le tableau 1 ci-contre récapitule ces épisodes.

Un arrêté publié au Journal officiel le 26 octobre 2019 reconnaît l'état de catastrophe natu-

relle pour plus de 400 communes, suite à des mouvements de terrains consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols^[3]. Cet arrêté fait suite à la sécheresse de 2018. Il faut en effet à peu près un an pour que ce type d'arrêté soit publié. Aucun arrêté similaire n'est donc encore sorti à ce jour pour la sécheresse de 2019.

1.3 Des sécheresses plus fréquentes et plus intenses ?

Le projet de recherche Clim-

Sec^[4], coordonné par Météo France de 2008 à 2011, s'intéresse à l'impact du changement climatique sur les sécheresses en France métropolitaine. Il met notamment en avant les sécheresses du sol (ou sécheresses agricoles) à partir d'un historique débutant en 1958. Une tendance à l'augmentation de la fréquence et de l'intensité de ces sécheresses (au sens de la surface affectée) depuis la fin des années 1980 est mise en évidence comme le montre la figure 3.

Le saviez-vous ?

L'état de catastrophe naturelle est une garantie mise en place par l'État depuis 1982 afin d'indemniser les victimes d'épisodes naturels rares (*sécheresse, orages violents, inondations, coulées de boue, avalanches, séismes...*). Cela se traduit par des arrêtés qui déterminent les zones et les périodes où se sont produits les dommages. Les victimes disposent de 10 jours après la parution au Journal officiel pour faire la déclaration à leur assureur en vue d'une prise en charge du règlement du sinistre.

Sources :

<https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A13645>

<https://www.cohesion-territoires.gouv.fr/indemnisation-des-dommages-subis-par-un-bien-la-suite-dune-secheresse>

Surface annuelle de la France touchée par la sécheresse

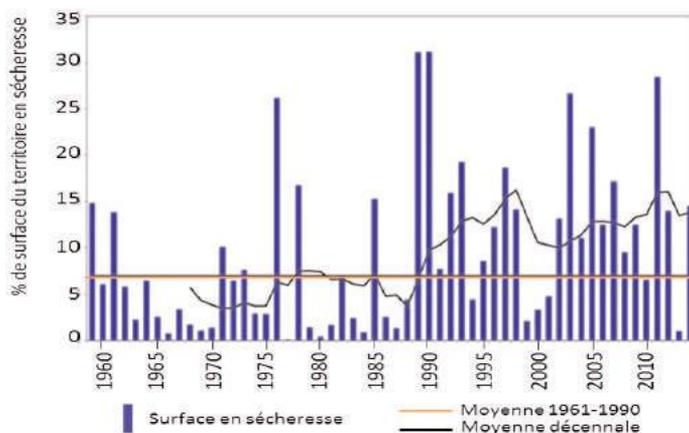


Fig. 3 : Indicateur annuel de sécheresse des sols publié sur le site de l'ONERC

Source : <http://www.meteofrance.fr/climat-passe-et-futur/impacts-du-changement-climatique-sur-les-phenomenes-hydrometeorologiques/changement-climatique-et-secheresses>

Tableau 1 : les plus importantes sécheresses depuis 50 ans en France

Source : d'après le journal Ouest France ^[2], 24 juillet 2019

Années	Caractéristiques de la sécheresse
1976	<i>Le cauchemar agricole</i> « Chaleur infernale et absence totale de pluies se conjuguent pour faire de l'été 1976 un cauchemar pour l'agriculture française. « La sécheresse de 1976 a été exceptionnelle sur une échelle de temps court en termes de déficits de précipitations » [3]. À Tours, la Loire a la taille d'une modeste rivière. Le 30 juin, le président Valéry Giscard d'Estaing parle d'une « calamité nationale » à laquelle doit répondre la « solidarité nationale ». Le 25 août, le gouvernement annonce une aide de 2,2 milliards de francs pour l'agriculture financée par une majoration exceptionnelle de l'impôt sur le revenu, « l'impôt sécheresse ». ^[2]
1989-1990	<i>Une sécheresse longue et intense</i> « La sécheresse de 1989/90 est « la plus sévère des cinquante dernières années en termes de déficits d'humidité du sol et de précipitation », selon Météo-France. Une grande moitié sud-ouest de la France (au sud d'une ligne Avranches-Nice) est affectée. Des mesures de restriction d'eau sont prises dans plus de 40 départements durant l'été. Au total près de 70 départements seront sinistrés. » ^[2]
2003	<i>Canicule et sécheresse</i> « En plus de ses températures caniculaires, l'été 2003 a été particulièrement sec. À la fin juillet, des restrictions d'eau frappent une cinquantaine de départements. Des aides d'un demi-milliard d'euros sont débloquées fin août pour les agriculteurs, les dégâts de la sécheresse étant estimés entre un et quatre milliards d'euros. En septembre, des « convois de foin » sont organisés par des agriculteurs du centre-ouest de la France pour venir en aide à des éleveurs sinistrés du sud. L'état de calamité agricole est déclaré pour près de 80 départements. » ^[2]
2005	<i>Les 2/3 de la France de nouveau touchés</i> « La sécheresse réapparaît deux ans plus tard en 2005 : près de 70 départements sont affectés par des restrictions d'eau en août, en particulier dans la moitié ouest de la France. Les éleveurs et producteurs de maïs du Sud-Ouest sont les plus touchés. » ^[2]
2011	<i>Une sécheresse précoce</i> « Une sécheresse précoce frappe la France en 2011 : des restrictions d'eau sont prononcées dès avril dans une dizaine de départements puis s'étendent progressivement en mai à une cinquantaine de départements. Le printemps 2011 est le plus chaud depuis 1900 et le plus sec depuis 50 ans. » ^[2]
2018	<i>Une sécheresse tardive</i> « Après un printemps 2018 arrosé, la sécheresse s'installe progressivement à la fin de l'été et à l'automne après des températures caniculaires et des pluies insuffisantes. Les restrictions d'eau touchent une soixantaine de départements à l'automne. La région Grand Est et le Massif central sont les zones les plus touchées. » ^[2]
2019	<i>Double canicule</i> « Depuis début juillet 2019, les pluies ont été quasi absentes sur la moitié nord de la France. Deux épisodes de canicule se sont succédés et plusieurs villes connaissent leur début d'été le plus sec depuis le début des mesures de Météo France ». ^[2] Mi-septembre 2019, 88 départements étaient concernés par des arrêtés sécheresse, un record depuis le début de l'été, dont 50 partiellement ou totalement en état de crise.

[2] <https://www.ouest-france.fr/meteo/secheresse/chronologie-de-1976-2019-la-france-face-plusieurs-secheresses-memorables-6457384>

2. Les impacts de la sécheresse

Les épisodes de sécheresse ont de multiples impacts sur les milieux et les activités humaines.



2.1 Impacts sur les milieux

→ Sur la biodiversité et la qualité de l'eau dans les milieux aquatiques

Les milieux aquatiques sont tout particulièrement touchés en raison de la baisse des niveaux d'eau.

Ainsi, dans un cours d'eau, le manque d'eau peut rendre certains obstacles infranchissables et supprimer des connexions entre plusieurs parties du lit de la rivière. "**Cette fragmentation des milieux** peut empêcher la mobilité des espèces comme les poissons ou les amphibiens, en particulier jusqu'à leur lieu de frayère. Le stade le plus sévère de l'étiage est l'assèchement complet d'une partie du linéaire de la rivière, provoquant directement la mort de toutes les espèces peu mobiles et incapables de survivre au manque d'eau. La biodiversité est ainsi directement impactée par les assèchements sévères" ^[5].

La diminution du débit dans un cours d'eau altère aussi la **qualité de l'eau** : en effet elle favorise l'augmentation de sa température et entraîne une baisse de la quantité d'oxygène dissous. Les rejets qui sont faits toute l'année dans les milieux sont moins dilués, leur évacuation est plus limitée et leur concentration peut être plus forte dans certaines portions des cours d'eau. La biodiversité est directement impactée par la dégradation de la qualité de l'eau : certaines algues microscopiques peuvent se développer, le cours d'eau peut s'asphyxier peu à peu, le risque d'eutrophisation du milieu s'accroît, entraînant des déséquilibres écologiques importants. Les proliférations d'algues sont par ailleurs susceptibles

→ Sur la végétation

La végétation souffre tout particulièrement de la sécheresse : les **prairies** sont **desséchées**, les **arbres se déshydratent**, ce qui les fragilise et peut causer leur mort.

Le Département de la santé des forêts (DSF) du Ministère de l'agriculture et de l'alimentation fait un bilan de la santé des forêts françaises publié dans sa lettre bi-annuelle. La lettre de juillet 2019 indique que "La sécheresse exceptionnelle de 2018, couplée à des températures anormalement élevées sur une période longue, a eu de fortes conséquences sur les arbres forestiers", et que "l'année 2019 voit s'accumuler les mortalités d'arbres adultes, en particulier pour les épicéas, les hêtres, les sapins et les pins sylvestres. La situation est évolutive et les effets sur les forêts continueront à se manifester et seront dépendants du climat à venir." ^[6].

Mi-septembre 2019, le CNPF³ fait un point sur les dégâts causés sur les forêts par la sécheresse de cet été. Il met en avant le constat suivant : " La crise sanitaire la plus visible est celle des peuplements atteints par les scolytes, insectes ravageurs qui creusent des galeries sous l'écorce des arbres. Les épicéas et maintenant les sapins de l'Est de la France, affaiblis par la sécheresse, sont particulièrement touchés, avec une dizaine de millions d'arbres morts qui doivent être récoltés

³Centre National de la Propriété Forestière (CNPF) Etablissement public en charge du développement de la gestion durable des forêts privées, soit 75 % de la forêt française métropolitaine

pour éviter la pullulation des scolytes ". " Partout, chênes, pins sylvestres, châtaigniers, hêtres, et même les chênes pubescents et les chênes verts en zone méditerranéenne, souffrent de la récurrence des sécheresses, ce qui interroge sur les espèces qui peuvent être adaptées. La plupart des dépérissements constatés concernent des peuplements adultes, avec, cette année, des inquiétudes sur des essences qui avaient bien résisté jusqu'à présent." [7]. À titre d'exemple, à Besançon, ce sont des centaines d'arbres qui vont être abattus, dont des hêtres centenaires. Là, " le manque d'eau a mis à mal la santé des arbres, d'où la décision radicale prise par la municipalité de fermer l'immense forêt de Chailluz à l'entrée de la ville, le temps d'abattre quelque 2000 arbres pour raison de sécurité. " [8].



Esséces dépérisssantes (Scolytes)
Photo S. Gaudin © CNPF



Toulaud Septembre 2019
Photo © C. Audemard

Par ailleurs, une végétation très sèche étant propice aux départs de feux, le risque d'incendie est accru. Cet été, " Les incendies de forêts et de broussailles ont largement touché la zone méditerranéenne et particulièrement l'Occitanie, mais ont également sinistré des régions moins accoutumées à ces catastrophes (Nouvelle Aquitaine, Centre-Val-de-Loire, Bourgogne-Franche-Comté, Normandie, Hauts-de-France...). "[9]

→ Sur la faune terrestre

La faune sauvage n'échappe pas aux impacts de la sécheresse, tout particulièrement les insectes floricoles et les oiseaux. Selon un reportage réalisé par France 2 en juillet 2019, **des dizaines d'oiseaux déshydratés et affamés** sont recueillis chaque jour par la ligue protectrice des oiseaux en Alsace [10].

Ouest France fait un constat similaire " Hors des zones ombragées, les conséquences peuvent être graves ". " *Les oisillons, quand le nid n'est pas abrité, peuvent mourir de déshydratation. Pour les espèces qui vivent sous les combles, comme le martinet sauvage, nous avons beaucoup de cas où les petits sautent du nid parce qu'il y fait trop chaud, et s'écrasent* ", note un écologue et directeur du Centre vétérinaire de la faune sauvage et des écosystèmes des Pays de la Loire. Autre ombre au tableau : la raréfaction des ressources. " *Les insectes pollinisateurs sont particulièrement touchés. La sécheresse a un impact sur les fleurs, et donc sur la chaîne alimentaire. Sur le dernier épisode de canicule, nous avons pu observer une forte mortalité de bourdons par exemple.* "[11]

2.2 Impacts sur les activités humaines

→ Sur les prélèvements d'eau dans les milieux

La baisse des niveaux d'eau a des conséquences sur les prélèvements d'eau dans les milieux ou dans les nappes : si le niveau d'eau devient trop bas pour permettre aux ouvrages de prélèvement de fonctionner, il est impossible de prélever l'eau. Certains usages peuvent alors être compromis : la production d'eau potable, le refroidissement des centrales nucléaires, la navigation fluviale, etc. [5]

À titre d'exemple, fin août en Corrèze, sept communes ont mis en place des rotations de camions-citernes pendant le week-end pour alimenter leur réseau d'eau potable. Sans ce dispositif, 4000 habitants auraient été privés d'eau du robinet [12].

→ Sur l'agriculture et l'élevage

Les sécheresses impactent fortement l'agriculture. Le manque de pluie et d'eau dans les sols entraîne de lourdes conséquences sur les récoltes s'il n'est pas compensé par l'irrigation. Or les restrictions de prélèvements éventuelles - qui peuvent concerner l'irrigation - sont généralement déclenchées lorsque les besoins des plantes sont au maximum.

À titre d'exemple, les oliviers ont été particulièrement touchés cet été par la sécheresse : certains arbres qui avaient donné 100 kilos d'olives il y a un an resteront quasiment infructueux cette année. Selon France TV info, dans les Alpes-Maritimes, la production d'olives est en baisse de 60% en moyenne cette année [12]. Les activités d'élevage sont aussi particulièrement touchées

par la sécheresse quand celle-ci conduit à manquer de ressource alimentaire pour le bétail. Cet été, le manque d'herbe dans les pâturages a obligé les éleveurs à acheter des fourrages indispensables pour nourrir leurs bêtes, ou à entamer les stocks prévus pour l'hiver, ce qui met en péril leurs finances, mais aussi leurs animaux.

Les agriculteurs touchés par la sécheresse de l'été 2019 ont réclamé et obtenu des aides d'urgence : versement anticipé des aides européennes de la politique agricole commune (PAC) [13], dégrèvement de la taxe foncière [14], mais qui ne pourront couvrir que partiellement les pertes enregistrées durant l'été.

→ Sur le bâti

La sécheresse puis le retour des précipitations engendre un risque de retrait-gonflement des sols argileux qui peut provoquer des fissures sur les bâtiments construits sur ce type de terrain.



Photo © C. Audemard



Photo © C. Audemard

À noter :

Marche à suivre en cas de sinistre

Suite au déficit pluviométrique de cette année, un mouvement de retrait-gonflement des sols argileux peut avoir lieu, provoquant des fissures sur les habitations.

Si vous constatez l'apparition de telles fissures (souvent en forme d'escaliers, sur les parties les plus fragiles de votre bâti comme les pignons, les fenêtres ou encore les angles) vous devez :

1. Effectuer une déclaration de sinistre auprès de votre assureur.
2. Déposer au secrétariat de la mairie.
 - Une lettre descriptive avec des informations précises sur le type de sinistre que votre maison connaît,
 - Une ou plusieurs photographies présentant les principales fissures,
 - Un historique d'apparition des fissures et de leur évolution dans le temps.

Attention, ces dommages peuvent se révéler plusieurs mois après une période très sèche!

S'il y a assez de dossiers, la commune s'appuiera sur les cas identifiés pour demander la reconnaissance du sinistre auprès des services préfectoraux, au début de l'année 2020. Plus vous serez nombreux à déposer un dossier en mairie, plus la commune aura de chance de voir son dossier de demande de reconnaissance en catastrophe naturelle sécheresse aboutir.

Source : Exemple de la démarche mise en place à Lussat en Auvergne
<http://lussat63.fr/secheresse-2019-declaration-en-mairie/>

3. Des arrêtés de restriction pour réguler les usages de l'eau

Pendant les périodes de sécheresse, les zones concernées peuvent faire l'objet de mesures de restriction d'eau qui dépendent du niveau d'alerte décrété par la préfecture de chaque département.

Quatre niveaux ont ainsi été définis en matière de sécheresse : vigilance, alerte, alerte renforcée, crise. Les mesures de limitation des prélèvements sont progressives, indiquées en fonction des seuils et adaptées aux différents usagers.

3.1 Les mesures de restriction d'eau selon les usages

On peut considérer trois grandes catégories d'usage de l'eau : usage domestique, usage agricole, usage industriel. Les restrictions d'eau concernent ces trois types d'usage de la façon suivante :

- Usages domestiques : sensibilisation dans un premier temps, puis limitation de plus en plus forte des prélèvements pour l'arrosage des pelouses, des espaces verts, le lavage des voitures, le remplissage des piscines jusqu'à l'interdiction totale de ce type d'utilisation (hors usage eau potable).

- Agriculture : sachant que globalement 80% des prélèvements d'eau pour l'agriculture se font entre juin et août, les restrictions d'eau vont être progressivement les suivantes : interdiction d'irri-

guer 1 jour par semaine, plusieurs jours par semaine ou à certaines heures jusqu'à l'interdiction totale de l'irrigation.

- Industrie : des mesures spécifiques sont prises sur les unités les plus consommatrices : mesures imposant une réduction progressive d'activité, le recyclage de certaines eaux de nettoyage, la modification de certains modes opératoires.

3.2 Les mesures de restriction d'eau selon les niveaux d'alerte

- o **Niveau de vigilance** : information et incitation des particuliers et des professionnels à économiser l'eau ;

- o **Niveau d'alerte** : réduction de moins de la moitié des prélèvements à des fins agricoles ou interdiction jusqu'à 3 jours par semaine, interdiction d'activité nautique, interdiction à certaines heures d'arroser les jardins, de laver sa voiture... ;

- o **Niveau d'alerte renforcée** : réduction d'au moins la moitié des prélèvements à des fins agricoles, limitation plus forte des prélèvements pour l'arrosage des jardins, le lavage de voitures, pouvant aller jusqu'à l'interdiction de certains prélèvements ;

- o **Niveau de crise** : arrêt des prélèvements non prioritaires y compris des prélèvements à des fins agricoles, seuls ceux en relation avec la santé, la sécurité civile, l'eau potable ou encore la salubrité étant autorisés.

Le détail des mesures est donné dans l'arrêté cadre de 2018 (Fig.4).

USAGES		ALERTE RENFORCEE
RAPPELS ET RECOMMANDATIONS	Arrosages autorisés	Éviter d'arroser aux heures les plus chaudes de la journée
	Ouvrages hydrauliques	 Respect strict de la réglementation applicable à l'installation (débit réservé)
	Interventions en rivière	Éviter la circulation, le passage et le piétinement dans les cours d'eau
USAGES DOMESTIQUES	Pelouses, espaces verts publics et privés, jardins d'agrément	
	Jardins potagers	 Autorisé de 19h à 22h trois jours par semaine (mercredi, vendredi, dimanche)
	Espaces sportifs de toute nature	 Autorisé de 19h à 22h trois jours par semaine (mercredi, vendredi, dimanche)
	Piscines	 Piscine nouvellement construite : premier remplissage autorisé ; Toutes piscines : remplissage complémentaire autorisé de 22h à 6h
	Lavage des voiries	 Sauf impératifs sanitaires et balayuses laveuses automatiques.
		 Usage limité  Usage interdit

Fig. 4 . Extrait de l'affiche présentant l'arrêté cadre des restrictions des usages de l'eau en Ardèche

Source : http://www.ardeche.gouv.fr/IMG/pdf/affiche_2018_restrictions_usages_eau_secheresse.pdf

Le saviez-vous ?

Comment sont décidées les mesures de restriction ?

- Les seuils entraînant des mesures de restriction sont définis au niveau local par les préfets afin de faciliter la réaction en situation de crise et la concertation entre les différents usagers d'un même bassin.
- Les arrêtés sécheresse ne peuvent être prescrits que pour une durée limitée pour un périmètre déterminé. Ils doivent assurer l'exercice des usages prioritaires, plus particulièrement la santé, la sécurité civile, l'approvisionnement en eau potable et la préservation des écosystèmes aquatiques, tout en respectant l'égalité entre usagers des différents départements et la nécessaire solidarité amont-aval des bassins versants.

Sources :

<http://propluvia.developpement-durable.gouv.fr/propluvia/faces/public/mesuresRestrictions.jsp>
<https://www.gouvernement.fr/risques/secheresse>

4. Comment se tenir informé ?

Lorsqu'un arrêté de restriction est général et collectif, il doit être affiché dans chaque mairie concernée et faire l'objet d'une publication dans les journaux régionaux ou locaux. Par ailleurs, les arrêtés sont visibles sur le site Internet PROPLUVIA du Ministère de la transition

écologique et solidaire, qui affiche notamment une carte des arrêtés en vigueur à la date de consultation du site, et donne des informations sur les origines de la sécheresse et sur la façon dont sont décidées les mesures de restriction.

<http://propluvia.developpementdurable.gouv.fr/propluvia/faces/index.jsp>

LES BONS GESTES POUR ÉCONOMISER L'EAU

Le site du <https://www.gouvernement.fr/risques/secheresse> donne quelques gestes à respecter pour économiser l'eau.

En ce qui concerne les usages domestiques, il s'agit de privilégier les douches, installer des équipements sanitaires économes en eau, faire fonctionner les appareils de lavage à plein, réutiliser l'eau de pluie...

En cas de sécheresse, il faut respecter l'arrêté préfectoral de restriction de l'usage de l'eau en vigueur dans le département, affiché en mairie et mis en ligne sur leur site par les préfetures.

QUELQUES SITES CLEFS SUR LE CLIMAT, LA RESSOURCE EN EAU ET LA SÉCHERESSE

<http://www.meteofrance.fr/>

Donne des informations sur l'actualité météorologique et des connaissances diverses autour du climat ainsi que le débit des cours d'eau.

<https://www.eaufrance.fr/publications/bsh>

Donne des bulletins mensuels de situation hydrologique en France

<https://www.gouvernement.fr/risques/secheresse>

Donne des informations sur la sécheresse et les mesures à prendre pour économiser l'eau

<http://propluvia.developpement-durable.gouv.fr/propluvia/faces/index.jsp>

Permet de consulter l'état des arrêtés de restriction d'eau sur l'ensemble des départements de France

métropolitaine, jour après jour.

<http://www.ardeche.gouv.fr/>

Site de la préfecture de l'Ardèche. On peut y trouver des informations sur :

- Les arrêtés préfectoraux de restriction des usages de l'eau (consultables dans la rubrique Publication, / Espace presse / Communiqué de presse)
- L'Arrêté cadre sur la restriction des usages de l'eau en Ardèche et les mesures à respecter

<https://www.cohesion-territoires.gouv.fr/indemnisation-des-dommages-subis-par-un-bien-la-suite-dune-secheresse>

Informe sur la procédure à suivre pour déclarer un dommage sur un bien en raison de la sécheresse.



Pour l'avenir...

D'après les experts, les sécheresses sont un des enjeux majeurs du changement climatique en marche.

Pour faire face aux crises futures qui risquent d'être plus fréquentes et intenses, il devient crucial d'être sensibilisé pour faire évoluer nos habitudes vers une utilisation plus sobre de l'eau, et d'être informé sur les mesures à prendre lorsque survient ce type d'épisode, pour les respecter individuellement et collectivement.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES ET SITOGRAPHIQUES :

- [1] <http://propluvia.developpement-durable.gouv.fr/propluvia/faces/index.jsp>
- [2] <https://www.ouest-france.fr/meteo/secheresse/chronologie-de-1976-2019-la-france-face-plusieurs-secheresses-memorables-6457384>
- [3] <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000039281273&categorieLien=id>
- [4] Soubeyroux, J.-M., Kitova, N., Blanchard, M., Vidal, J.-P; Martin, E., Dandin, P. (2012) : Sècheresse des sols en France et changement climatique. La Météorologie, 78, pp 21-30. <http://hdl.handle.net/2042/47512>
- [5] <https://www.eaufrance.fr/les-impacts-de-la-secheresse>
- [6] La lettre du DSF : spéciale sécheresses, n° 54 - juillet 2019 - <https://agriculture.gouv.fr/bilans-annuels-en-sante-des-forets>
- [7] <https://www.cnpf.fr/actualite/voir/1491/secheresse-le-point-en-foret-privee-75-des-forets-francaises/n:170>
- [8] https://www.francetvinfo.fr/meteo/secheresse/secheresse-2-000-arbres-doivent-etre-abatus-a-besancon_3684561.html
- [9] <https://www.notre-planete.info/actualites/3108-secheresse-France-2019-consequences>
- [10] https://www.francetvinfo.fr/meteo/secheresse/secheresse-la-ligue-de-protection-soigneles-oiseaux-deshydrates_3537203.html
- [11] <https://www.ouest-france.fr/pays-de-la-loire/nantes-44000/secheresse-faune-sauvage-et-chaine-alimentaire-dereglees-0609b04f-0ee9-486d-9563-359d7c1890ca>
- [12] https://www.francetvinfo.fr/meteo/secheresse/secheresse-huit-consequences-de-cet-ete-presque-sans-pluie_3595333.html
- [13] https://www.francetvinfo.fr/economie/emploi/metiers/agriculture/secheresse-les-aides-europeennes-de-la-pac-versees-en-avance_3661681.html
- [14] https://www.francetvinfo.fr/meteo/secheresse/secheresse-la-baisse-d-impot-sera-insuffisante-pour-les-agriculteurs_3653239.html

TEXTE : **Nathalie Dubus Viossat**

RÉALISATION : **Patrice Pommaret**